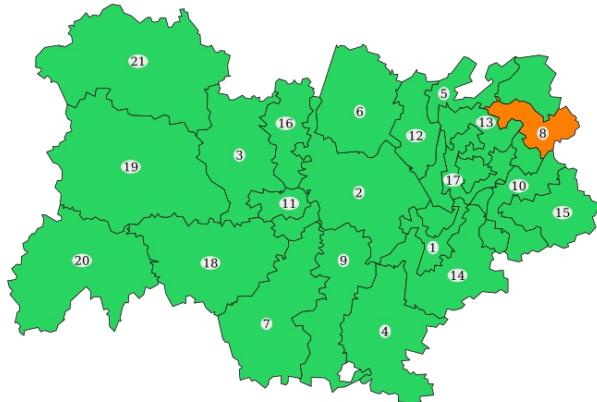
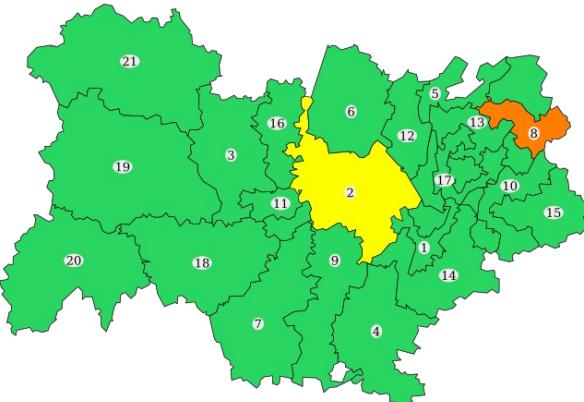


Pour le 18-01-2026
Episode de type combustion



Pour le 19-01-2026
Episode de type combustion

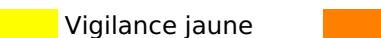


18-01-2026			Bassins d'air	19-01-2026			
Polluants et seuils				Polluants et seuils			
PM10	O3	NO2		PM10	O3	NO2	
			1 Bassin Grenoblois				
			2 Bassin Lyon Nord-Isère		50		
50			3 Contreforts Massif Central				
			4 Est Drôme				
			5 Bassin Lémanique				
			6 Ouest Ain				
			7 Ouest Ardèche				
			8 Vallée de l'Arve		50		
			9 Vallée du Rhône				
			10 Vallée Maurienne Tarentaise				
			11 Bassin Stéphanois				
			12 Zone Alpine Ain				
			13 Zone Alpine Haute-Savoie				
			14 Zone Alpine Isère				
			15 Zone Alpine Savoie				
			16 Zone des Coteaux				
			17 Zone urbaine des Pays de Savoie				
			18 Haute-Loire				
			19 Puy-de-Dôme				
			20 Cantal				
			21 Allier				

Avec des conditions météorologiques stables qui s'installent sur le centre et l'Est de la région Auvergne Rhône-Alpes les concentrations de particules augmentent et cela va se poursuivre compte tenu du maintien de ces conditions météorologiques prévues par Météo France pour les prochains jours. En vallée de l'Arve, le seuil d'information a été dépassé dès ce samedi 17 janvier et devrait être franchi sur le bassin lyonnais nord-Isère ce lundi 19 janvier. En conséquence, la vigilance jaune est activée sur le bassin lyonnais nord-Isère et la vigilance orange en vallée de l'Arve. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain 19/01/26 à 13h30.

Avec des conditions météorologiques stables qui s'installent sur le centre et l'Est de la région Auvergne Rhône-Alpes les concentrations de particules augmentent et cela va se poursuivre compte tenu du maintien de ces conditions météorologiques prévues par Météo France pour les prochains jours. En vallée de l'Arve, le seuil d'information a été dépassé dès ce samedi 17 janvier et devrait être franchi sur le bassin lyonnais nord-Isère ce lundi 19 janvier. En conséquence, la vigilance jaune est activée sur le bassin lyonnais nord-Isère et la vigilance orange en vallée de l'Arve. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain 19/01/26 à 13h30.

 Pas de vigilance

 Vigilance jaune

 Vigilance orange

 Vigilance rouge

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

➤ Se protéger pour limiter mon exposition

A noter: au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables: femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles: personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Evitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

➤ Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Respectez les interdictions de brûlage à l'air libre des déchets verts



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écoubage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

En complément des recommandations, les autorités préfectorales peuvent prendre des mesures obligatoires de réduction des émissions, veuillez vous renseigner sur le site de la préfecture de département :

01

03

07

15

26

38

42

43

63

69

73

74